



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-008-2017-09

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-036 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL sous-directrice en charge de la DNID (3 pages)	Page 4
IDF-2017-09-01-037 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL sous-directrice en charge de la DNID, en matière comptable (2 pages)	Page 8
IDF-2017-09-01-038 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, aux agents du pôle gestion des patrimoines privés (4 pages)	Page 11
IDF-2017-09-01-044 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, aux cadres A des commissariats aux ventes d'Ile de France (3 pages)	Page 16
IDF-2017-09-01-045 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, aux cadres A des commissariats aux ventes hors Ile de France (3 pages)	Page 20
IDF-2017-09-01-048 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, aux cadres A du magasin domaniale (1 page)	Page 24
IDF-2017-09-01-039 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, aux cadres A du pôle gestion des patrimoines privés (3 pages)	Page 26
IDF-2017-09-01-042 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, aux cadres A service contentieux du pôle gestion des patrimoines privés (1 page)	Page 30
IDF-2017-09-01-046 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, aux cadres B des commissariats aux ventes d'Ile de France (3 pages)	Page 32
IDF-2017-09-01-047 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, aux cadres B des commissariats aux ventes hors Ile de France (3 pages)	Page 36
IDF-2017-09-01-040 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, aux cadres B du pôle gestion des patrimoines privés (3 pages)	Page 40
IDF-2017-09-01-041 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, aux cadres C du pôle gestion des patrimoines privés (3 pages)	Page 44
IDF-2017-09-01-043 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, aux enquêteurs du pôle gestion des patrimoines privés (4 pages)	Page 48

IDF-2017-09-01-052 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, aux évaluateurs (2 pages)	Page 53
IDF-2017-09-01-053 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, en matière d'expropriation (3 pages)	Page 56
IDF-2017-09-01-051 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, service des actes (1 page)	Page 60

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-036

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL sous-directrice en charge  
de la DNID



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R1212-19 et s., R1212-24 et s., D 1212-25, D 2312-8, R3221-1 et s., D3222-1 et D 4111-9,

**VU** le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de

Mme **Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Mme Anne-Marie CHEVALIER, administratrice des finances publiques à l'effet de signer en mon nom les circulaires, instructions, actes, décisions et rapports concernant l'ensemble des services de la direction nationale d'interventions domaniales.



Article 2 : Délégation permanente restreinte est donnée à Christine LAVENANT, administratrice des finances publiques adjointe, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom

- tous les actes relatifs à la gestion du personnel ;
- tous les actes à la gestion du budget se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement, à la réception des crédits ou des autorisations de dépenses des programmes 156 et 907, à l'ordonnancement secondaire des recettes ou des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et dans la limite des autorisations de dépenses du compte de commerce 907, dans le cadre des activités de la DNID ;
- tous les actes se traduisant par la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et recettes sur titres dont le périmètre est dévolu au Centre de services partagés de la DNID, par délégation de gestion ad hoc des ordonnateurs dont les dépenses et les recettes sont assignés auprès du comptable spécialisé du Domaine.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine LAVENANT, administratrice des finances publiques adjointe, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à M. Stéphane JOST, inspecteur principal des finances publiques et à M. Jean-Marc TALMO, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes relatifs à la gestion du personnel, à l'exécution du budget de la DNID, et au Centre de services partagés de la DNID.

Article 3 : Délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à Mme Sylvie ALBANHAC, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes de gestion relatifs au Centre de services partagés de la DNID.

Article 4 : Délégation permanente restreinte est donnée à M. Valéry JARLAUD, administrateur des finances publiques adjoint, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry JARLAUD, administrateur des finances publiques adjoint, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à Mme Alice RIOU, inspectrice principale des finances publiques, Mme Liliane DEBRAS, Mme Christèle ARRAMBIDE et M. Rémi GUILLAUD-BATAILLE, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

Article 5 : Délégation permanente restreinte est donnée à Mme Bernadette DELRIEU, administratrice des finances publiques adjointe, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle de gestion des patrimoines privés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette DELRIEU, administratrice des finances publiques adjointe, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à Mmes Audrey BARRIER, Cetty KHENNICHE, inspectrices principales des finances publiques, à M. Pascal FURMINIEUX, à Mme Myriam PACAUD et à M. Joël ROCH, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle de gestion des patrimoines privés.

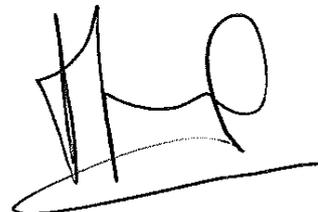
Article 6 : Délégation permanente restreinte est donnée à M. Frédéric LAURENT, administrateur des finances publiques adjoint, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom, tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LAURENT, administrateur des finances publiques adjoint, délégation est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à Mme Sihem AYADI, M. Eric DAL-BUONO, M. Frédéric DOUCET inspecteurs principaux des finances publiques, à M. Patrick VILLERONCE, à Mme Evelyne NEWLAND, Mme Patricia NICOLLE et à Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

Article 7 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and vertical strokes, positioned below the printed name.

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-037

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL sous-directrice en charge  
de la DNID, en matière comptable

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie CHEVALIER, administratrice des finances publiques, Mme Christine LAVENANT, administratrice des finances publiques adjointe, M. Jean-Marc TALMO, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom toutes pièces se rapportant au mandatement des dépenses de personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Frédéric LAURENT, Mme Bernadette DELRIEU, M. Valéry JARLAUD, administrateurs des finances publiques adjoints, et M. Stéphane JOST, inspecteur principal des finances publiques.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie CHEVALIER, administratrice des finances publiques, Mme Christine LAVENANT, Mme Bernadette DELRIEU, M. Valéry JARLAUD, et M. Alexandre FERAL administrateurs des finances publiques adjoints, Mme Alice RIOU, et M. Stéphane JOST, inspecteurs principaux des finances publiques,

à l'effet de signer en mon nom :

- toutes pièces se rapportant au compte de commerce « opérations commerciales du domaine » programme 907,

- les autorisations de paiement et les encaissements réalisés au titre de la gestion des successions,

- les ordres de paiement concernant des dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du Patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître

- les ordres de restitutions.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mmes Audrey BARRIER, Cetty KHENNICHE, inspectrices principales des finances publiques, Mme Myriam PACAUD, Mme Liliane DEBRAS, Mme Christèle ARRAMBIDE, M. Joël ROCH, et M. Pascal FURMINIEUX, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom :

- toutes pièces se rapportant au compte de commerce « opérations commerciales du domaine » programme 907,

- les autorisations de paiement et les encaissements réalisés au titre de la gestion des successions,

- les ordres de paiement concernant des dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du Patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître

- les ordres de restitutions.

Article 4 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-038

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, aux agents du pôle gestion des patrimoines  
privés



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée aux agents des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

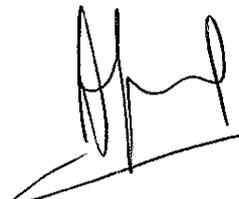


- tous les courriers envoyés en « lettre simple » relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes<sup>(1)</sup>, y compris en déshérence, dont la gestion a été confiée au Domaine.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 23 mars 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



---

<sup>(1)</sup> prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des agents des finances publiques - Pôle Gestion des patrimoines privés

<b>Nom – Prénom - Grade</b>
AGZOU Rabia, agente administrative principale des finances publiques
ARRIBART Maud, inspectrice des finances publiques
BERGOGNE Yannick, agent administratif des finances publiques
BIWAND Martial, inspecteur des finances publiques
BLANCHARD Patrice, contrôleur principal des finances publiques
BOTTON Catherine, agente administrative principale des finances publiques
CACALY Catherine, inspectrice des finances publiques
CENTRES Sophie, contrôlease principale des finances publiques
CHEYROUSE Martine, contrôlease principale des finances publiques
CHOISY Isabelle, inspectrice des finances publiques
CLAVERIE Sandra, agente administrative principale des finances publiques
DARMON Jonathan, contrôleur des finances publiques
DELAMARE Françoise, agente administrative principale des finances publiques
DESRAVINES José, inspecteur des finances publiques
FOYARD Hélène, inspectrice des finances publiques
GIBELIN Muriel, inspectrice des finances publiques
HATTE Nadine , contrôlease principale des finances publiques
HESS Bernard, inspecteur des finances publiques
HUMBERT Nicolas, agent administratif des finances publiques
L'HOPITALIER Jean-Noël, inspecteur des finances publiques
LE BRIS Gaël, contrôleur principal des finances publiques
LEGOUAIL Barbara, agente administrative principale des finances publiques
LOZANO Johann, inspecteur des finances publiques
MEDEUF Carhel, contrôlease des finances publiques

MORTBONTEMPS Françoise, contrôleur des finances publiques
ORIA Claudia, agente administrative des finances publiques
PALUT Cécile, contrôleur des finances publiques
POISSON Sébastien, inspecteur des finances publiques
QUERO Dominique, contrôleur principale des finances publiques
RAYROLLES Gilles, inspecteur des finances publiques
RETAUD Annie, inspectrice des finances publiques
SCHRAMBACH Claire, inspectrice des finances publiques
SINGER Benjamin, inspecteur des finances publiques
SOLLIER Nicolas, contrôleur des finances publiques
SOTTEAU Arnaud, inspecteur des finances publiques
TANCRE Marion, inspectrice des finances publiques
THACH Chrisna, inspectrice des finances publiques
THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud, inspecteur des finances publiques
VERNAY Patrice, contrôleur principal des finances publiques
VICENTE Laëtitia, inspectrice des finances publiques
VU NGOC Emmanuel, inspecteur des finances publiques
WOLOSZYN Lise, inspectrice des finances publiques
WONG Lucie, inspectrice des finances publiques
WU Guanjing, contrôleur des finances publiques

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-044

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, aux cadres A des commissariats aux ventes  
d'Ile de France

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'article D3221-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques à déléguer sa signature en matière domaniale, aux agents ayant au moins le grade de contrôleur placés sous son autorité ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>:** Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

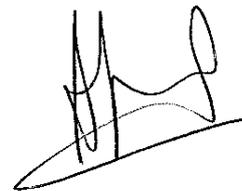
- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ tous les actes administratifs relatifs à l'adjudication des ventes aux enchères ;

- ◆ l'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ainsi que les résolutions de ventes et sanctions éventuelles ;
  
- ◆ les actes de nature comptable suivants :
  - l'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (gardes meubles, expertises,...) dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécution excessive, sur une année) ;
  - les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la DNID ;
  - l'instruction et la liquidation des frais de garde.
- ◆ les procès-verbaux de remise de service ;
- ◆ le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication.

**Article 2 :** La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



ANNEXE A L'ARRÊTÉ du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 Liste des Inspecteurs des Finances Publiques  
 Commissaires aux ventes - Pôle Ventes Mobilières

Nom – Prénom	Attributions	Compétence territoriale
EL MANOUZI Amal	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 77, 92, 93, 94, 95.
BRUNET Claire	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
KUPELIAN Marilyne	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 28, 75, 78, 91.
PITOT Sandrine	Monopole des juridictions, objets trouvés, biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-045

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, aux cadres A des commissariats aux ventes  
hors Ile de France

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'article D3221-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques à déléguer sa signature en matière domaniale, aux agents ayant au moins le grade de contrôleur placés sous son autorité ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

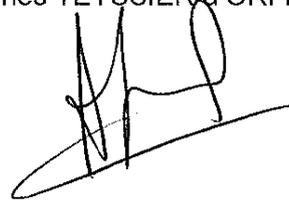
- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ tous les actes administratifs relatifs à l'adjudication des ventes aux enchères ;
- ◆ en matière de cessions par appels d'offres, et sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;

- les actes constitutifs du dossier de vente après approbation préalable de la direction ;
- l'approbation des soumissions pour les ventes de biens mobiliers dont le montant n'excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ en matière de cessions amiables, l'avis donné sur les mérites de la demande et sur la valeur vénale du bien mobilier,
- dont l'estimation n'excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale,
- accompagné de l'approbation préalable de la direction si l'estimation excède 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ l'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ainsi que les résolutions de ventes et sanctions éventuelles ;
- ◆ les actes de nature comptable suivants :
  - l'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (protection des ventes, gardes meubles, expertises,...) dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécution excessive, sur une année) ;
  - les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la DNID ;
  - l'instruction et la liquidation des frais de garde ;
- ◆ les procès-verbaux de remise de service y compris la régie de recettes lorsqu'elle est intégrée au commissariat aux ventes ;
- ◆ le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication.

**Article 2 :** La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 Liste des Inspecteurs des Finances Publiques  
 Commissaires aux ventes - Pôle Ventes Mobilières

Nom – Prénom	Compétence territoriale
BOURQUIN Christophe	Départements : 1, 7, 26, 38, 42, 69, 73, 74
CHINIARD Christine	Départements : 04, 05, 06, 13, 83, 84
CLAUDOT- ROY Thierry	Départements : 8, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
DAVID Aurélie	Départements : 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72.
DAVID Florie	Départements : 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
GAZUR Michel	Départements : 3, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
LEIZOUR Johann	Départements : 2, 27, 59, 60, 62, 76, 80
MARTIN Olivier	Départements : 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
RANGER Aurélie	Départements : 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
CASTANG Karine	Départements : 9, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-048

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, aux cadres A du magasin domaniale

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

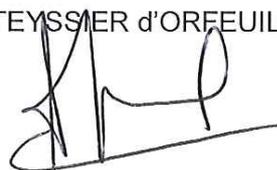
**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Mmes Honorine BLAIRON, Cécile MUGARD, à MM. Mathieu GOMEZ et Adrien TIREL, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom :

- ◆ en matière d'appels d'offres, les approbations de soumissions pour la vente de biens mobiliers dans la limite d'un prix n'excédant pas 25 000€ et ne portant pas sur des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ en matière de cessions amiables, après approbation préalable de la direction, l'avis donné sur la valeur vénale du bien mobilier dans la limite n'excédant pas 25 000€ ;
- ◆ les locations de biens mobiliers jusqu'à 1 500€ ;
- ◆ les courriers d'accompagnement administratifs simples relatifs aux appels d'offres, aux cessions amiables, aux réclamations et aux marchés publics afférents à l'activité des ventes mobilières.

**Article 2 :** La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-039

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, aux cadres A du pôle gestion des patrimoines  
privés



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes<sup>(1)</sup> dont la gestion a été confiée au Domaine ;

<sup>(1)</sup> prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions, y compris en déshérence, qui ont été confiées au Domaine ;
  - les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les actes de nature comptable suivants :
- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 50 000 € ;
  - les autorisations de paiement jusqu'à 50 000€ ;
  - les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 50 000 € ;
  - les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 50 000€.

**Article 2 :** La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE

Liste des inspecteurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>NOM - Prénom</b>
ARRIBART Maud
BIWAND Martial
CHOISY Isabelle
DESRAVINES José
FOYARD Hélène
HESS Bernard
SCHRAMBACH Claire
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
THACH Chrisna
THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud
VICENTE Laëtitia
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise
WONG Lucie

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-042

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, aux cadres A service contentieux du pôle  
gestion des patrimoines privés



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R2331-1 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à Mme Lise WOLOSZYN, M. Johann LOZANO et M. Benjamin SINGER, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de me représenter dans les instances de toute nature devant les juridictions judiciaires et administratives, autres que le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation.

**Article 2 :** La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-046

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, aux cadres B des commissariats aux ventes  
d'Ile de France

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### **L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'article D3221-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques à déléguer sa signature en matière domaniale, aux agents ayant au moins le grade contrôleur placés sous son autorité ;

**VU** l'arrêté du 04 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER D'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1** - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des propositions de remises, résolutions pour non enlèvement, restitutions, transferts de biens, courriers d'injonction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ les actes de nature comptable suivants :
  - l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
  - l'instruction et la liquidation des frais de garde.

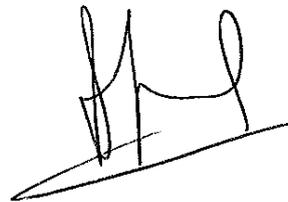
**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom :

- ◆ Les procès verbaux de destruction et déconstruction dans le cadre du marché d'enlèvement des VHU (véhicules hors d'usage);
- ◆ L'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;
- ◆ Les acceptations de devis ;
- ◆ L'engagement juridique des frais de ventes liquidés hors procédure de marché public dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou pour les prestations à exécution excessive sur une année) ;
- ◆ Les bons de commande de prestations inférieures à 15000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la DNID ;
- ◆ L'affectation de véhicules dans le cadre des demandes des services de police et de gendarmerie ;
- ◆ Le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication ;
- ◆ Les statistiques trimestrielles.

**Article 3** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 Liste des Contrôleurs des Finances Publiques  
 Pôle Ventes Mobilières

CAV	Nom – Prénom	Attributions	Compétence territoriale
IDF Fourrières	JULIENNE Patricia	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	LAVIELLE Philippe		
	DE BARROS Michel		
IDF ADM1	ANÉ Vincent	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 28, 75, 78, 91
IDF ADM2	NIGON Sheila	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 77, 92, 93, 94, 95
JUSTICE	Rachel CAUVAS	Monopole des juridictions, objets trouvés, biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-047

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, aux cadres B des commissariats aux ventes  
hors Ile de France



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**  
3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex  
☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### **L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'article D3221-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques à déléguer sa signature en matière domaniale, aux agents ayant au moins le grade contrôleur placés sous son autorité ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1er** - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

♦ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des propositions de remises, résolutions pour non enlèvement, restitutions, transferts de biens, courriers d'injonction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;



- ◆ les actes de nature comptable suivants :
  - l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
  - l'instruction et la liquidation des frais de garde.

**Article 2** En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom :

- ◆ Les procès verbaux de destruction et déconstruction dans le cadre du marché d'enlèvement des VHU (véhicules hors d'usage);
- ◆ L'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;
- ◆ Les acceptations de devis ;
- ◆ L'engagement juridique des frais de ventes liquidés hors procédure de marché public dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou pour les prestations à exécution excessive, sur une année) ;
- ◆ Les bons de commande de prestations inférieures à 15000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la DNID ;
- ◆ L'affectation de véhicules dans le cadre des demandes des services de police et de gendarmerie ;
- ◆ La rédaction des cahiers des charges particulières pour les appels d'offres et marchés d'enlèvement et la signature après visa de la Direction ;
- ◆ Les cessions de gré à gré (après avis de la DNID) ;
- ◆ Le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication ;
- ◆ Les statistiques trimestrielles.

**Article 3** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 Liste des Contrôleurs des Finances Publiques  
 Pôle Ventes Mobilières

CAV	Nom – Prénom	Compétences territoriales
<b>BORDEAUX</b>	BUISSON Emmanuelle	16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
	MESPOULEDE Arnaud	
<b>DIJON</b>	DOUSSE-PLANTE Bruno	10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
	NARDON Christine	
<b>LILLE</b>	FOUBERT Béatrice	02, 27, 59, 60, 62, 76, 80
	TELLIER Aurélien	
<b>LYON</b>	DELADERIERE Soazig	01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74
	HUBERT Carole	
<b>MARSEILLE</b>	CHALEROUX Roselyne	04, 05, 06, 13, 83, 84
	PADOVANI Valérie	
<b>MOZAC</b>	ETIENNE Brigitte	03, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
	FERCHAUX Jocelyn	
<b>NANCY</b>	MOSNAT Thierry	08, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
	MARTIN Catherine	
<b>POITIERS</b>	REYNAUD Bernard	17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
	MERIGUET François	
<b>RENNES</b>	GESTALIN Servan	14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72
	NIJEAN Christine	
<b>TOULOUSE</b>	GRACZYK Jean	09, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82
	CAZALS Pierre	

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-040

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, aux cadres B du pôle gestion des patrimoines  
privés

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R2331-1 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes<sup>(1)</sup> dont la gestion a été confiée au Domaine ;
- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions y compris en déshérence qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les actes de nature comptable suivants :

<sup>(1)</sup> Prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 10 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 10 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 10 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 10 000 €.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'ATE' followed by a flourish, all written over a horizontal line.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des contrôleurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
BLANCHARD Patrice
CENTRES Sophie
CHEYROUSE Martine
DARMON Jonathan
HATTE Nadine
LE BRIS Gaël
MEDEUF Carhel
MORTBONTEMPS Françoise
PALUT Cécile
QUERO Dominique
SOLLIER Nicolas
VERNAY Patrice
WU Guanjing

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-041

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, aux cadres C du pôle gestion des patrimoines  
privés

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R2331-1 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes<sup>(1)</sup> dont la gestion a été confiée au Domaine ;
- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions y compris en déshérence qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les actes de nature comptable suivants :

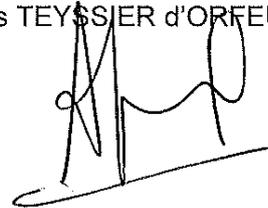
<sup>(1)</sup> Prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 5 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 5 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 5 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 5 000 €.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL', written over the printed name.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des agents des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
AGZOU Rabia
BERGOGNE Yannick
BOTTON Catherine
CLAVERIE Sandra
DELAMARE Françoise
HUMBERT Nicolas
LEGOUAIL Barbara
ORIA Claudia

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-043

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, aux enquêteurs du pôle gestion des  
patrimoines privés

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1er** - Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom en matière de successions gérées par le Domaine et dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les réquisitions et procès-verbaux de levée de scellés ;
- les reçus et décharges d'objets, papiers, or, bijoux, sommes d'argent, carnets de caisse d'épargne, titres et valeurs mobilières ;
- la liquidation-partage de communauté entre époux ou de succession et, le cas échéant, les actes notariés se rapportant à la gestion des successions gérées par le Domaine ;
- la signature des autorisations de vendre les biens mobiliers par un tiers dans la limite de 5000 euros ;

- la délivrance de legs particuliers ;
- la régularisation des actes notariés engagés par le défunt de son vivant.

**Article 2** :Délégation est également donnée à effet de procéder à l'ouverture de tous coffres-forts loués par une personne dont l'administration et la liquidation de la succession a été confiée au Domaine, et d'en retirer les objets qui y sont contenus.

**Article 3** :La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 23 mars 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a surname, positioned below the printed name.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des inspecteurs des finances publiques  
Enquêteurs Pôle Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom - Grade</b>
Gibelin Muriel, inspectrice
L'Hopitalier Jean-Noël, inspecteur
Poisson Sébastien, inspecteur
Rayrolles Gilles, inspecteur
Retaud Annie, inspectrice
Cacaly Catherine, inspectrice



Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-052

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, aux évaluateurs

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

**VU** le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

**VU** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

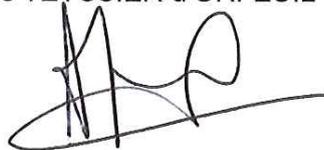
**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et contrôleurs des finances publiques, mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, en mon nom, lorsqu'ils n'excèdent pas un montant de 600 000 € en valeur vénale et de 60 000 € en valeur locative :

- les avis du domaine ;
- les promesses de vente et adhésions à l'ordonnance d'expropriation.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France et affichée dans les locaux de la DNID.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



Annexe à l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant délégation de signature en matière d'avis du domaine, promesses de vente et adhésions à l'ordonnance d'expropriation.

Nom du délégataire	Grade
Myriam ABRAHAMI	Inspectrice des finances publiques
Cécile ARRIGO	Inspectrice des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Lionel BORDE	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur des finances publiques
Catherine CACALY	Inspectrice des finances publiques
Marie-Louise CHANJOU	Contrôleuse principale des finances publiques
Sandrine COLAS	Inspectrice des finances publiques
Florence COLLART	Inspecteur des finances publiques
Raphaël CORREIA RIBEIRO	Inspecteur des finances publiques
François COTTALORDA	Inspecteur des finances publiques
Lionel COUZON	Inspecteur des finances publiques
Frédéric CURTELIN	Inspecteur des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Contrôleur principal des finances publiques
Mohamed DE LORGERIL	Inspecteur des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Elodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Jérôme ELOUNDOU	Inspecteur des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Philippe GIBERT	Inspecteur des finances publiques
Gildas GUYADER	Contrôleur principal des finances publiques
Patrice HECHINGER	Inspecteur des finances publiques
Patrick HERBAUT	Contrôleur principal des finances publiques
Danielle LEFEUVRE-LE VAN HUY	Inspectrice des finances publiques
Carole LE MADEC	Inspectrice des finances publiques
Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Raphael LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Elena MAN	Inspectrice des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Mohamed MAALOU	Inspecteur des finances publiques
Brigitte MEAK	Inspectrice des finances publiques
Philippe MOJAK	Inspecteur des finances publiques
Christophe MOURET	Contrôleur des finances publiques
Nicole NAVATEL	Inspectrice des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspecteur des finances publiques
Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Jérémie THEROND	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOLLIER	Inspectrice des finances publiques
Béatrice VERGEROLLE	Contrôleur des finances publiques
Patrice VUILLEMIN	Inspecteur des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-053

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, en matière d'expropriation

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRETE

### portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

**L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

**VU** le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

**VU** le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents mentionnés en annexe au présent arrêté sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation des départements de la région d'Ile-de-France en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

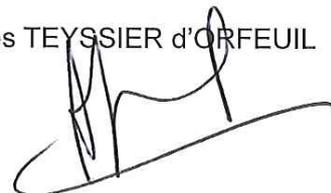
- au nom des services expropriants de l'Etat ;
- et, sur leur demande, au nom des établissements publics de l'Etat.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et affiché dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

**Article 3** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint Maurice, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



Annexe à l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2017  
portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant  
devant les juridictions de l'expropriation

Nom du délégataire	Grade
Myriam ABRAHAMI	Inspectrice des finances publiques
Cécile ARRIGO	Inspectrice des finances publiques
Françoise AUMAITRE-LOPATA	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Sihem AYADI	Inspectrice principale des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Lionel BORDE	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur des finances publiques
Marie-Louise CHANJOU	Contrôleuse principale des finances publiques
Alain COCHERIL	Inspecteur des finances publiques
Florence COLLART	Inspectrice des finances publiques
Raphaël CORREIA RIBEIRO	Inspecteur des finances publiques
François COTTALORDA	Inspecteur des finances publiques
Lionel COUZON	Inspecteur des finances publiques
Frédéric CURTELIN	Inspecteur des finances publiques
Eric DAL-BUONO	Inspecteur principal des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Contrôleur principal des finances publiques
Mohamed DE LORGERIL	Inspecteur des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Frédéric DOUCET	Inspecteur principal des finances publiques
Élodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Jérôme ELOUNDOU	Inspecteur des finances publiques
Philippe GIBERT	Inspecteur des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Gildas GUYADER	Contrôleur principal des finances publiques
Patrice HECHINGER	Inspecteur des finances publiques
Patrick HERBAUT	Contrôleur principal des finances publiques
Frédéric LAURENT	Administrateur des finances publiques adjoint
Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Raphaël LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Danielle LEFEUVRE LE VAN HUY	Inspectrice des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Mohamed MAALOU	Inspecteur des finances publiques
Elena MAN	Inspectrice des finances publiques

Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Brigitte MEAK	Inspectrice des finances publiques
Philippe MOJAK	Inspecteur des finances publiques
Christophe MOURET	Contrôleur des finances publiques
Nicole NAVATEL	Inspectrice des finances publiques
Evelyne NEWLAND	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Patricia NICOLLE	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspectrice des finances publiques
Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Jérémy THEROND	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOILLIER	Inspectrice des finances publiques
Béatrice VERGEROLLE	Contrôleur des finances publiques
Françoise VIARD	Inspectrice des finances publiques
Patrick VILLERONCE	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Patrice VUILLEMIN	Inspecteur des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-051

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme  
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge  
de la DNID, service des actes

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R3211-2 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

**VU** le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la Direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Délégation est donnée à Mme Brigitte VILBERT et M. Serge BEAUDROUX, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, tous les actes authentiques, y compris ceux en matière de successions vacantes et en déshérence, n'excédant pas un montant de 300.000 euros.

**Article 2 :** Délégation est donnée M. Frédéric LAURENT, administrateur des finances publiques adjoint et à M. Patrick VILLERONCE, inspecteur divisionnaire des finances publiques à l'effet de signer, en mon nom, les actes authentiques, y compris ceux en matière de successions vacantes et en déshérence, pour un montant compris entre 300.000 euros et 3.000.000 euros.

**Article 3 :** La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, 1<sup>er</sup> septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

